



Rapport de mission de repérage des peintures au plomb avant Travaux

RAPPEL DES REFERENCES REGLEMENTAIRES

Code du Travail, Article L4121.2: Principes Généraux de Prévention

Code du travail, Article R4412-59 et suivant, relatif aux activités exposant à des agents CMR

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, adapté à un repérage avant travaux

Articles L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 et 10 et R.1334-10 à 12 du Code de la Santé Publique, adapté à un repérage avant travaux.

Référence normative:

Norme NF X 46-030 pour ses parties pertinentes. Norme NF X 46 031 avril 2008 relative à l'analyse chimique des peintures

1 - Identification de la mission de l'opérateur de repérage et son périmètre

Travaux

rénovation et modification du local télécom

2 - Identification complète des différents intervenants et parties prenantes :

Propriétaire de l'immeuble :	SNCF RESEAU 92 avenue de France 75013 PARIS 1
Commanditaire du repérage :	Madame Dkissi Safae SNCF RESEAU Direction INGENIERIE & PROJETS 6 avenue François Mitterrand 93574 La Plaine Saint-Denis Cedex
Opérateur ayant réalisé le repérage :	Mariotte Ludovic

3 - Identification complète de l'immeuble concerné

Dénomination	Bâtiment SNCF BV Givors Canal
Adresse complète :	Avenue du 11 novembre 1918, 69700 Givors
Date du PC ou date de construction :	inconnu
Fonction principale du bâtiment :	bâtiment télécom et bureaux

4 - Dates :

Date de commande	16 décembre 2019
Date d'exécution du repérage :	28 janvier 2020
Date de signature du rapport de repérage	13 février 2020

CONCLUSION

Le diagnostic plomb a révélé la présence de plomb sur les revêtements diagnostiqués avec des concentrations en plomb supérieures à 1mg/cm²	X
Des investigations complémentaires sont nécessaires	
Conformément à l'Art. 3 de l'arrêté du 12 décembre 2012, l'opérateur informe que les obligations réglementaires prévues aux articles R.1334-15 à R 1334-18 du code de la santé publique ne sont pas remplies.	

5 - dates, références et principales conclusions des rapports précédemment réalisés, autres remarques concernant la préparation de la mission :

Absence

6 – Liste des locaux

Liste des locaux visités :	-atelier énergie -local menage -local caniveau
Liste des locaux non visités :	Néant
Motif de l'absence de visite :	Sans objet

6.1 Appareil a fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil Modèle de l'appareil	NITON
N° de série de l'appareil Nature du radionucléide	XLP 300
Date du dernier chargement de la source Activité à cette date	26885
Autorisation ASN (DGSNR)	Cadmium 109
Date d'autorisation	03/07/2017
Date de fin de validité de l'autorisation Date de validité de la source (selon attestation du fabricant)	1480 MBq
Numéro du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	N° T930615
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	Mariotte Ludovic
Fabricant de l'étalon	niton
Concentration	Voir M1 dans cartographie

-Le périmètre du diagnostic plomb est limité aux seules parties de l'ouvrage impactées par le programme de travaux transmis par le propriétaire/demandeur.

Seuls les peintures et vernis font l'objet de la recherche.

-Les canalisations, faïences, carrelages, éléments en PVC ainsi que les équipements ne font pas l'objet de la recherche.

-La recherche est réalisée uniquement sur les parties directement accessibles le jour de notre visite.

-Le rapport de diagnostic plomb fait état de réserves relatives à des locaux, ouvrages, ou parties de locaux et d'ouvrages qui étaient inaccessibles ou non visibles lors de notre visite. Elles doivent faire l'objet d'investigations complémentaires visant à actualiser le rapport de diagnostic plomb.

-Les investigations complémentaires seront conduites à l'initiative du propriétaire/demandeur.

-Les moyens nécessaires à ces investigations et leur coût sont pris en charge par le propriétaire/demandeur, qui les met à disposition de l'opérateur de repérage sur site et à sa demande.

6.2 - Recours a l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm² ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil. Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

SAS DIAG-ETUDES

route de Jarrey

71480 Cuiseaux

Tél mobile: **06 22 10 56 12**

Courriel: **diag-etudes@hotmail.com**

WEB: **www.diag-etudes.com**

6.3 - METHODOLOGIE EMPLOYEEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, adapté à un repérage avant travaux ainsi que les articles L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 et 10 et R.1334-10 à 12 du Code de la Santé Publique, adapté à un repérage avant travaux.

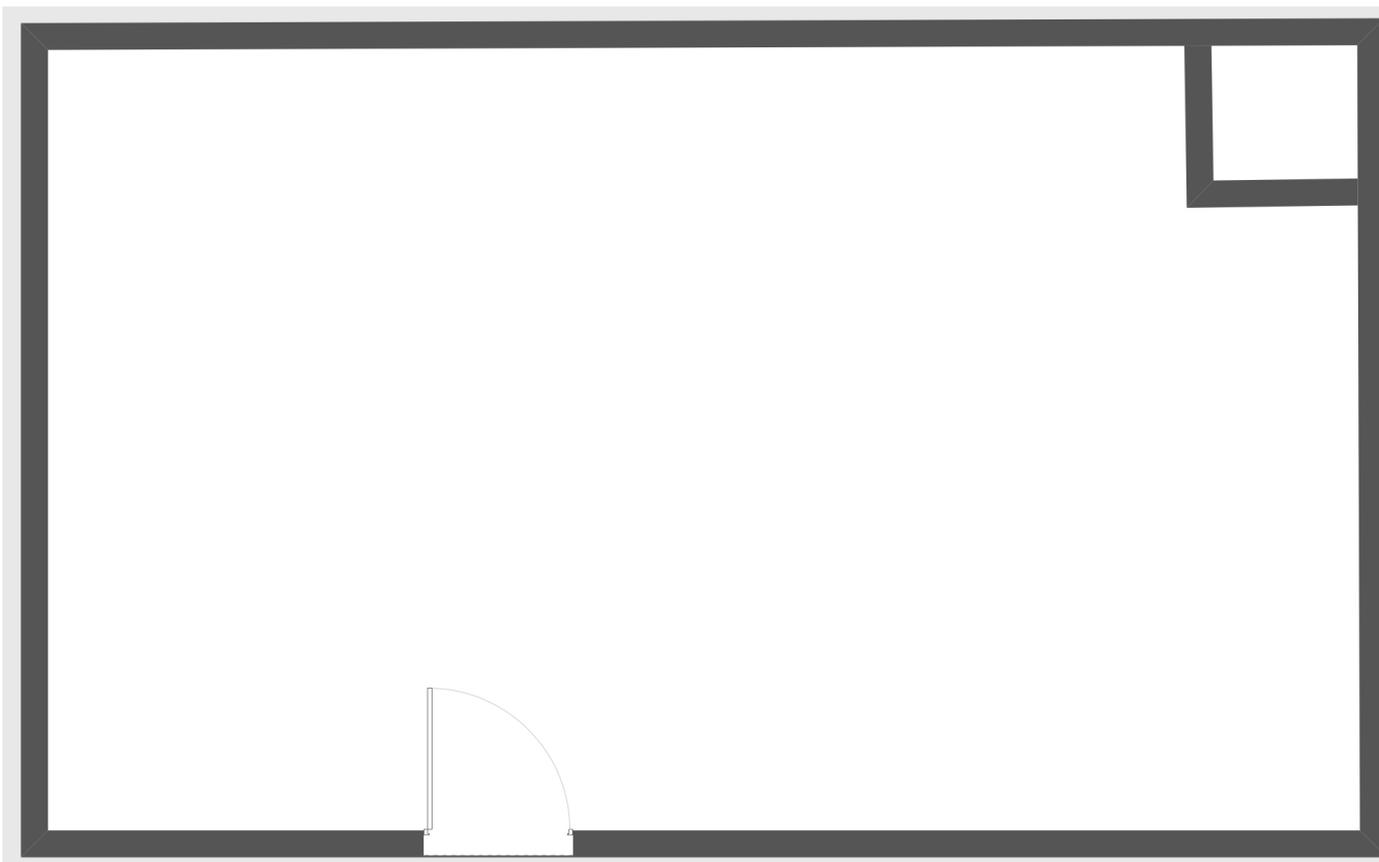
relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).



7 - Les plans ou croquis des différentes parties de l'immeuble bâti : plan intérieur atelier énergie



SAS DIAG-ETUDES

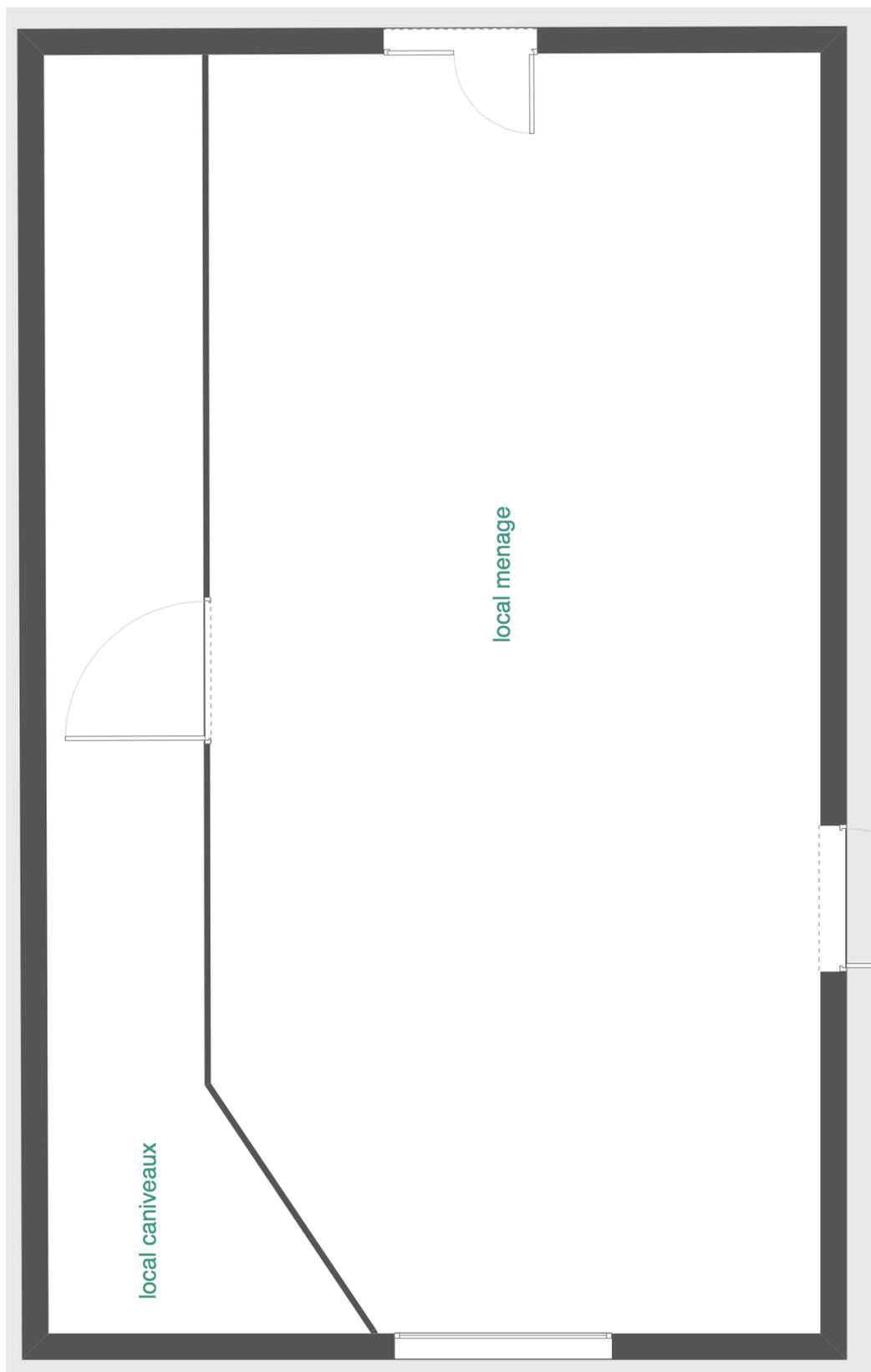
route de Jarrey

71480 Cuiseaux

Tél mobile: **06 22 10 56 12**

Courriel: **diag-etudes@hotmail.com**

WEB: **www.diag-etudes.com**



8.1 - Résultat du repérage :

Liste des peintures mesurées et leurs valeurs.

N° mesure	local/ structure	zone	UD	substrat	revêtement apparent	valeur constat visuel exprimé en mg/cm2	travaux envisagé
M 1	Mesures étalonnage (fluorescence X)					1,0 mg/cm2 marge erreur 0,1	renvoyer vers l'entreprise*
M 2	atelier energie	a	porte d'entrée ouvrant et dormant	acier	peinture	0,0	renvoyer vers l'entreprise*
M 3	atelier energie	a,b,c,d,e,f	mur	crepis	peinture	0,0	renvoyer vers l'entreprise*
M 4	atelier energie	sol	sol	beton	beton	non peint	renvoyer vers l'entreprise*
M 5	atelier energie	plafond	plafond	dalle	dalle	non peint	renvoyer vers l'entreprise*
M 6	local menage	a	porte d'entrée ouvrant et dormant	bois	peinture	0,0	renvoyer vers l'entreprise*
M 7	local menage	d	porte d'entrée ouvrant et dormant	bois	peinture	0,0	renvoyer vers l'entreprise*
M 8	local menage	e	porte d'entrée ouvrant et dormant	bois	peinture	0,0	renvoyer vers l'entreprise*
M 9	local menage	a,b,c,d,e	mur	toile de verre	peinture	0,0	renvoyer vers l'entreprise*
M 10	local menage	a,b,c,d,e	plinthe	bois	peinture	0,0	renvoyer vers l'entreprise*
M 11	local menage	sol	sol	linoleum	linoleum	non peint	renvoyer vers l'entreprise*
M 12	local menage	plafond	plafond	plâtre	peinture	0,0	renvoyer vers l'entreprise*
M 13	local menage	plafond	plafond	plâtre	peinture	0,0	renvoyer vers l'entreprise*
M 14	local caniveau	a	porte d'entrée ouvrant et dormant	bois	peinture	0,0	renvoyer vers l'entreprise*
M 15	local caniveau	a	mur	plaque platre	plaque platre	non peint	renvoyer vers l'entreprise*
M 16	local caniveau	b	mur	plaque platre	plaque platre	non peint	renvoyer vers l'entreprise*
M 17	local caniveau	c	mur	crepis	peinture	0,0	renvoyer vers l'entreprise*
M 18	local caniveau	d	mur	plâtre	peinture	0,0	renvoyer vers l'entreprise*
M 19	local caniveau	e	mur	plâtre	peinture	0,0	renvoyer vers l'entreprise*
M 20	local caniveau	sol	sol	beton	beton	non peint	renvoyer vers l'entreprise*
M 21	local caniveau	sol	caniveau	acier	peinture	4,1	renvoyer vers l'entreprise*
M 22	local caniveau	plafond	plafond	plâtre	peinture	0,0	renvoyer vers l'entreprise*

SAS DIAG-ETUDES

route de Jarrey

71480 Cuiseaux

Tél mobile: **06 22 10 56 12**

Courriel: **diag-etudes@hotmail.com**

WEB: **www.diag-etudes.com**

8.1 - Résultat du repérage :

Cartographie

Principe de repérage des unités de diagnostic contenant du plomb

M 1

1,0 mg/cm² marge erreur 0,1

Les concentrations en plomb (C) sont matérialisées en couleur sur les cartographies, selon les seuils suivants :

Rouge : C > 1 mg/cm²

Noire : absence de plomb sur les revêtements diagnostiqué

Leur présence est généralisée à l'ensemble d'un niveau ou d'un bâtiment lorsque nécessaire.

	Locaux non visité ou non accessible .	ABSENCE
★	Concentration supérieur a 1 mg/cm ² sur huisserie et accessoires	ABSENCE
■	Concentration supérieur a 1 mg/cm ² sur unité de diagnostique au sol	ABSENCE
▲	Concentration supérieur a 1 mg/cm ² sur unité de diagnostique plafonnier	ABSENCE

Absence de peinture contenant du plomb sur cette partie du bâtiment diagnostiqué



SAS DIAG-ETUDES

route de Jarrey
71480 Cuiseaux

Tél mobile: **06 22 10 56 12**

Courriel: **diag-etudes@hotmail.com**

WEB: **www.diag-etudes.com**

8.1 - Résultat du repérage :

Cartographie

Principe de repérage des unités de diagnostic contenant du plomb

M 1 1,0 mg/cm2 marge erreur 0,1

Les concentrations en plomb (C) sont matérialisées en couleur sur les cartographies, selon les seuils suivants :

Rouge : $C > 1 \text{ mg/cm}^2$

Noire : absence de plomb sur les revêtements diagnostiqué

Leur présence est généralisée à l'ensemble d'un niveau ou d'un bâtiment lorsque nécessaire.

	Locaux non visité ou non accessible .	ABSENCE
★	Concentration supérieur a 1 mg/cm2 sur huisserie et accessoires	ABSENCE
■	Concentration supérieur a 1 mg/cm2 sur unité de diagnostique au sol	M21
▲	Concentration supérieur a 1 mg/cm2 sur unité de diagnostique plafonnier	ABSENCE

Présence de peinture contenant du plomb sur cette partie du bâtiment diagnostiqué



SAS DIAG-ETUDES

route de Jarrey

71480 Cuiseaux

Tél mobile: 06 22 10 56 12

Courriel: diag-etudes@hotmail.com

WEB: www.diag-etudes.com

9 - Date, signature l'opérateur ayant réalisé le repérage :

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par Bureau Veritas Certification, 60 Avenue du General de Gaulle, 92046 Paris la Défense. Certification délivrée le 5 octobre 2015. N°agrément 2819407

Fait à Cuiseaux le 13 février 2020

Signature:



ETUDES DOCUMENTAIRES
(facture et fiches techniques fabricant)

Absence

PV d'analyses

Absence

SAS DIAG-ETUDES

route de Jarrey

71480 Cuiseaux

Tél mobile: **06 22 10 56 12**

Courriel: **diag-etudes@hotmail.com**

WEB: **www.diag-etudes.com**

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs, baisse de la fertilité) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, avortement etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant (perturbation du développement du cerveau). Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Comment se contamine-t-on ?

Les opérateurs se contaminent en respirant ou en avalant les particules de plomb contenues dans les fumées ou poussières :

Sur les chantiers

- en travaillant sans protection,
- en fumant ou s'alimentant avec les mains sales, • en se rongant les ongles,
- en mâchant de la gomme ou autres.

Hors lieux de travail

Les particules déposées sur les cheveux, la barbe, la peau, les vêtements peuvent être importées dans les véhicules et au domicile des intervenants qui peuvent continuer à se contaminer et contaminer leurs proches.

Que faire en cas de risque potentiel sur un chantier ?

Identifier la présence de plomb (obligation d'évaluer les risques)

- Exploiter le diagnostic plomb avant travaux pour construire le projet de rénovation/réhabilitation et démolition
- Remettre le diagnostic plomb avant travaux aux entreprises intervenantes
- **Choisir un mode opératoire le moins polluant**

En concertation avec les différents acteurs et les entreprises :

- Choisir la technique d'intervention la moins polluante (Exemples : éviter le sablage/grenailage, préférer le recouvrement au retrait des peintures par décapage mécanique ou chimique, utiliser des outils manuels peu émissifs)

SAS DIAG-ETUDES

route de Jarrey

71480 Cuiseaux

Tél mobile: **06 22 10 56 12**

Courriel: **diag-etudes@hotmail.com**

WEB: **www.diag-etudes.com**

Définir les mesures de prévention et d'hygiène adaptées (obligation de sécurité)

- Prévenir le médecin du travail pour la mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée
- Prévoir les installations d'hygiène en adéquation avec la configuration du chantier • Choisir, fournir et entretenir les équipements de protection collective et individuelle

adaptés y compris les vêtements de travail et combinaisons jetables,

- Prévoir les installations d'hygiène (vestiaires – douches – sanitaires – restauration),
- Prévoir un nettoyage régulier du véhicule (point d'eau, jerrican, sol, volant, sièges, étagère, outils,....) en informant l'intervenant de la présence de plomb,
- Prévoir les mesures d'évacuation et d'élimination des déchets,
- Informer et former l'encadrement et les salariés sur les risques, moyens de

protection et mesures d'hygiène, notamment :

- ♦ interdire de boire, fumer, mâcher de la gomme ou manger sur le chantier,
- ♦ rendre obligatoire le lavage des mains et du visage à chaque pause et la douche en fin de journée,
- ♦ interdire la prise de repas en vêtements de travail, sauf si ceux-ci ont été protégés par une combinaison jetable,
- ♦ ne pas ramener de vêtements de travail souillés à son domicile, d'où l'intérêt de porter une combinaison jetable.

Contactez votre médecin du travail et les organismes de prévention pour :

- des conseils dans le choix des protections, • une aide à l'information et à la formation,
- une mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée (service de santé au travail).

SAS DIAG-ETUDES

route de Jarrey

71480 Cuiseaux

Tél mobile: **06 22 10 56 12**

Courriel: **diag-etudes@hotmail.com**

WEB: **www.diag-etudes.com**

Si vous envisagez de réaliser des travaux sur des revêtements contenant du plomb et/ou des matériaux en plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Des documents vous informent :

- le diagnostic plomb avant travaux vous permet de localiser précisément ces revêtements et matériaux : lisez-le attentivement ! (seul ou en complément du Constat du Risque d'Exposition au Plomb)
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb des travailleurs amenés à réaliser ces travaux.
- Les guides de prévention :

Guides OPPBTP « Peintures au plomb - Aide au choix d'une solution technique de traitement pour les professionnels du bâtiment » (téléchargeable sur www.preventionbtp.fr)

Guide INRS « Interventions sur les peintures contenant du plomb », ED 909 (téléchargeable sur www.inrs.fr)

SAS DIAG-ETUDES

route de Jarrey

71480 Cuiseaux

Tél mobile: **06 22 10 56 12**

Courriel: **diag-etudes@hotmail.com**

WEB: **www.diag-etudes.com**



BUREAU VERITAS
Certification

Certificat
Attribué à

Monsieur Ludovic MARIOTTE

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code de la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat*
Amiante sans mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	05/10/2015	04/10/2020
Amiante avec mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	18/07/2017	04/10/2020
Plomb sans mention	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification	27/10/2015	26/10/2020

Date : 18/07/2017 Numéro de certificat : 2819407

Jacques MATILLON - Directeur Général

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification/diag

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle - Immeuble Le Guillaumet - 92048 Paris La Défense



RECYCLE
Papier fait à partir de matériaux recyclés
FSC® C144813





cofrac

CERTIFICATION DE PERSONNES
ACCREDITATION
N°4-0087
Liste des sites et parties dépendantes sur www.cofrac.fr

SAS DIAG-ETUDES

route de Jarrey

71480 Cuiseaux

Tél mobile: 06 22 10 56 12

Courriel: diag-etudes@hotmail.comWEB: www.diag-etudes.com

Contrat n° 56 044 511



ATTESTATION D'ASSURANCE

Allianz Responsabilité Civile des Entreprises et de Services
Attestation RC Professionnelle Diagnostiqueurs immobiliers

La Compagnie Allianz I.A.R.D atteste que :

DIAG ETUDES
ROUTE DE JARREY
71480 CUISEAUX

a souscrit auprès d'elle sous le n° 56.044.511 un contrat d'assurance ayant pour objet de satisfaire à l'obligation édictée par les articles L271-6 et R-271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation et de le garantir contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités suivantes :

Diagnostiques techniques et Etats règlementaires suivants :

Diagnostic amiante avant vente
Diagnostic amiante avant travaux ou démolition
Contrôle visuel après travaux (norme NF P 46-021)
Diagnostic Technique Amiante (DTA)
Contrôle périodique amiante
Contrôle visuel après travaux de retrait de MPCA
Dossier amiante partie privative (DAPP)
A L'EXCLUSION DE TOUTE ACTIVITE D'EXTRACTION, D'EXPLOITATION ET D'ENLEVEMENT D'AMIANTE
Constat de risque d'exposition au Plomb (CREP)
Diagnostic du risque d'intoxication au plomb (DRIP)
Recherche de Plomb avant travaux

ADM00239_A compter - V09/15 - Imp10/15

Allianz Vie
S.A. au capital de 643 054 425 euros
340 234 962 RCS Paris
N° TVA : FR88 340 234 962

Allianz IARD
S.A. au capital de 991 967 200 euros
542 110 291 RCS Paris
N° TVA : FR76 542 110 291

Entreprises régies par le Code
des assurances
Siège social :
87 rue de Richelieu, 75002 Paris

A compter du 01.01.2016, nouveau siège social :
1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex.
Allianz IARD : 542 110 291 RCS Nanterre.
Allianz Vie : 340 234 962 RCS Nanterre.

SAS DIAG-ETUDES

route de Jarrey
71480 Cuiseaux

Tél mobile: **06 22 10 56 12**

Courriel: **diag-etudes@hotmail.com**

WEB: **www.diag-etudes.com**

n° 16.0252

ATTESTATION DE FORMATION

Nous attestons par la présente que :
M. Ludovic MARIOTTE

A suivi le stage : « Formation initiale PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION niveau 1 ».
Secteur Industrie

Formation réalisée du 7 au 10 juin 2016

En vue de sa nomination à la fonction « Personne Compétente en Radioprotection »
conformément aux articles R. 4451-103, R. 4451-104, R. 4451-107, R. 4451-108 du code du Travail.

Les résultats obtenus aux contrôles de connaissances suivants :

- Evaluation module théorique n° IT/RP/2830
- Evaluation contrôle continu n° IT/RP/2853
- Evaluation module appliqué n° IT/RP/2851
- Evaluation contrôle continu n° IT/RP/2856

amènent à délivrer un **AVIS FAVORABLE**
exercice de la fonction de « Personne Compétente en Radioprotection niveau 1 » dans le domaine Industrie

Durée effective du stage : 21 heures.

Le formateur
Cécile DESSAUD

Attestation valable jusqu'au 9 juin 2021
Délivrée à Saclay le, **29 juin 2016**



Certification n° 003 OF R Rev 0

Objet: 31 août 2016 19:18
Dest: A: Ludovic Mariotte diag-etudes@hotmail.com
Voici ton attestation de formation

- consulting
diagnostique de Saclay
Razel
clay
tel : 01.69.85.32.71
wp.fr

Certification CEFRI n° 003 OF R Rev 0
Date d'expiration le 13/10/2020

IT/RP/2823 Ind A

FORMATION SECURITE ENTREPRISES EXTERIEURES

NIVEAU 1 CARTE N° : 114254

NOM - Prénom : MARIOTTE Ludovic

Date de naissance : 06/02/1984

DATE DE FORMATION : 23/03/2018

DATE LIMITE DE VALIDITE : 23/03/2021

SIGNATURE DU TITULAIRE : _____

cachet de l'organisme de formation



photo

Nom, coordonnées postales et téléphoniques de l'organisme de formation :

INTERFORA IFAIP
 6 Rue Jean Macé - 69190 SAINT FONTS
 Tél 04-72-89-06-26 - Fax : 04-72-89-06-27 - www.interfora.fr
 Association loi 1901 - n° d'Existence 82 69 02183 69 - NAF 8559A
 Siret 343 219 556 00010 Po

n° de labellisation GICCRA 01021

